

Publié 28. septembre 2023, 08:16

SUISSE

De plus en plus de mineurs sont dénoncés pour pornographie

Les cas de mineurs dénoncés pour pornographie sont en augmentation un peu partout. Selon une professionnelle de la prévention, les efforts consentis en la matière n'y seraient pas étrangers.



par

[Marc Fagnière](#)

446 160 83



Image d'illustration d'un enfant choqué devant un écran.
Getty Images/iStockphoto

Le canton de Zurich a informé lundi que, en 2022, 245 mineurs - soit 57 de plus qu'en 2021 - avaient été dénoncés pour pornographie sur son territoire. Dans deux cas sur trois, les jeunes avaient transmis du matériel pornographique via des

messageries ou les réseaux sociaux. La plupart des contenus partagés étaient de nature illicite même pour les adultes (pédopornographie, zoophilie ou violence). En Suisse romande, la tendance est également à la hausse. Les évolutions les plus marquantes ont ainsi été remarquées dans le canton de Vaud avec 93 cas en 2022 contre 53 en 2021, à Genève (48 cas contre 26) ou encore à Fribourg (40 cas contre 23). Cela ne serait pas forcément alarmant pour autant, car cette multiplication des cas dénoncés pourrait, en partie, être due à la prévention effectuée auprès des enfants et des adolescents.

«Excité, dégoûté, intrigué et choqué en même temps»

«Un jeune qui a eu accès à un contenu illicite peut avoir été excité, dégoûté, intrigué et choqué en même temps par ce qu'il a vu. L'adolescent qui ne sait pas vers quel adulte se tourner pour en parler peut vouloir confronter ses pairs, pour vérifier si ses propres réactions sont normales. Sa volonté première n'est pas de partager le contenu illicite mais bien de voir si les autres trouvent aussi cela «dég», par exemple», éclaire Carole Barraud-Vial d'Action Innocence.

Et lorsqu'un ado franchit le pas de se confier, il n'est pas rare que cela aboutisse à des dépôts de plaintes. «Nous encourageons les adultes à soutenir les enfants par le dépôt d'une plainte. Il est important de rappeler aux jeunes que la loi est là pour les protéger des contenus qui ne leur sont pas destinés. Les personnes qui leur ont donné accès à des contenus illégaux doivent être dénoncées.» Une approche qui pourrait expliquer l'augmentation des dénonciations pénales enregistrées dans les cantons romands et à Zurich, où la plate-forme [netzcourage.ch](https://www.netzcourage.ch) propose un formulaire de dépôt de plainte en ligne.

Les mineurs mieux protégés contre les sites pornos

Le National a **accepté** la semaine dernière une motion de Niklaus-Samuel Gugger (PEV/ZH). Il faut mieux protéger les moins de seize ans contre la pornographie en ligne, selon le texte qui a été modifié par le Conseil des États. La motion révisée demande d'obliger les fournisseurs internet à bloquer les sites qui ne protègent pas assez les jeunes. Les fournisseurs de service de télécommunication seront tenus d'attirer l'attention des parents sur les mesures de protection possibles et mettre à leur disposition des outils de protection.
